

# HOROYA

TRAVAIL

JUSTICE

SOLIDARITÉ

25  
FRANCS

• BUREAUX, IMPRIMERIE PATRICE LUMUMBA 2<sup>ème</sup> ETAGE •

B. P. 341 — CONAKRY Tél. 51-50

## LE CHEF DE L'ETAT est rentré hier matin à Conakry venant de Foulaya où il a présidé la session annuelle du conseil d'administration de l'Institut de Recherches fruitières

Après trois jours de travail fructueux à Foulayah, Région Administrative de Kindia, le Président Ahmed Sékou Touré est rentré à Conakry, lundi 27 juin en début de matinée.

Le Chef de l'Etat était accompagné d'une délégation

du B. P. N. et du gouvernement comprenant notamment MM. Ismaël Touré, ministre du Développement économique; Mamouna Touré, directeur général de Pharmaguinée; Keïta Fodéba, ministre de l'Economie rurale et de l'Artisanat.

## Ouverture des compétitions artistiques dans la fédération de Conakry - I

Clôture de la semaine artistique du 6<sup>ème</sup> Arrondissement à Conakry - II



Sur notre photo ; Les artistes du 6<sup>ème</sup> arrondissement présentent au public les coupes, qu'ils viennent de remporter

## « Notre profond sentiment de solidarité et de coopération internationales renforcera toujours les bases des forces progressistes »

Souligne le délégué guinéen à la 5<sup>ème</sup> session du B.I.T.

Nous avons publié dans notre numéro 935, l'intervention faite à la cinquième session du B.I.T., par M. Seydou Diallo, délégué gouvernemental guinéen.

Nous commençons aujourd'hui la publication du discours prononcé à cette même session par le délégué des travailleurs guinéens, M. Famo Camara, membre du Bureau Confédéral de la C.N.T.G.

Cette intervention est celle faite durant la séance.

C'est avec un réel plaisir, une joie profonde, au nom de la C.N.T.G., membre de l'U.S.P.A., qui groupe l'ensemble des travailleurs de la République de Guinée, en m'associant aux orateurs qui m'ont déjà précédé à cette tribune, que je voudrais à cette tribune, qui je voudrais vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la 50<sup>ème</sup> session de la Conférence interna-

tionale du Travail. Votre élection, Monsieur le Président, nous réjouit à plus d'un titre : c'est tout d'abord par le fait qu'entre la République socialiste de Pologne et la République de Guinée existent déjà des liens étroits de bonne collaboration ; ensuite, nous pensons que votre élection à la présidence de cette importante session ouvre la voie au rétablissement d'une plus grande justice sociale pour la réalisation des objectifs que l'O.I.T. s'est librement assignés. Dans cette perspective, les tra-

vailleurs de Guinée en particulier et les travailleurs africains en général, souhaitent très franchement des changements réels dans les structures organiques de l'O.I.T., tenant compte en cela de tous les éléments positifs qui ont bouleversé, pendant les dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, la physionomie géopolitique de notre planète. Les changements de structure deviennent chaque jour davantage une exigence, pour ne pas dire un impératif, si l'O.I.T. veut se maintenir aux dimensions de la grande révolution contemporaine.

## De profondes transformations

Nous savons que, de 1919 à 1966, de profondes transformations sont intervenues dans les rapports internationaux ; d'une part, en Europe, des régimes

socialistes ont surgi, après la deuxième guerre mondiale, sur les ruines du fascisme et des grandes féodalités bourgeoises, et

(Suite page 3)

## CONAKRY - II

Samedi à partir de 21h00, se sont déroulées dans la salle des fêtes de la permanence Fédérale de Conakry (2) les cérémonies marquant la dernière nuit artistique et culturelle du 6<sup>ème</sup> Arrondissement. Cette manifestation était placée sous la présidence d'honneur du bureau fédéral de Conakry (2). Depuis le 9 mars dernier, les compétitions artistiques et culturelles groupant les 9 districts du 6<sup>ème</sup> arrondissement, ont connu beaucoup de succès. Notamment les phases finales disputées le 4, 18 et 25 juin.

Samedi donc, les militants qui ont assisté à la dernière nuit du 6<sup>ème</sup> arrondissement ont goûté au charme de l'art africain. Avant la remise des coupes, diplômes et prix aux lauréats, par le jury

présidé par M. Diop Alassane ministre des P.T.T., les districts, N° 3, 2 et 8 ont présenté respectivement un chœur, «le Yankady Macrou» et un ballet, vivement applaudis par toute l'assistance.

Aux termes des compétitions, le classement général est le suivant :

**Premier : District N° 1**, Deux coupes «coupe de la meilleure pièce» et de «l'ensemble instrumental». Six autres prix lui ont été décernés.

**Deuxième : District N° 2** : Deux coupes «Coupe de Yankady Macrou» et «animation» deux autres prix lui ont été décernés.

**Troisième : Le District N° 3** : Une coupe «Coupe du meilleur chœur plus deux autres prix».

**Quatrième : District N° 8** : Une coupe «Coupe du meilleur Ballet «plus un prix».

Suite page 4

## Les cadres politiques de Conakry I tirent les leçons des manifestations honorant les coupes P.D.G. de football

Le Bureau fédéral de Conakry-I a tenu le vendredi 24 juin 1966 à la Permanence fédérale, une importante conférence des cadres groupant :

Les membres des Comités Directeur des sections ;  
Les membres du Comité régional des femmes ;  
Les membres du Comité régional de la J.R.D.A. ;  
Les Présidentes des Comités féminins. des sections ;

Les secrétaires généraux de la J.R.D.A.

Les présidents des Comités de base.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

1<sup>o</sup> Compte rendu de la conférence économique de la Délégation ministérielle de la Guinée maritime tenue à Kindia du 9 au 11 juin 1966 ;

(Suite page 2)

# La Guinée l'Afrique le monde

Suite de notre précédent numéro

## VII — ENGRAIS MINÉRAUX

Les engrais minéraux apportent au sol un supplément d'éléments fertilisants.

Ils peuvent augmenter les rendements de 25 à 40 %.

Mais pour que leur application soit rentable, il faut également que les champs soient bien entretenus (sarclages, binages, etc) et que les traitements insecticides soient correctement appliqués *sinon au point de vue économique c'est une perte considérable.*

1° *Nature et dose des engrais :*  
50 kgs de sulfate d'ammoniaque à l'hectare ;  
50 kgs de superphosphate

## Traitements insecticides

Le cotonnier est une des plantes cultivées qui a le plus grand nombre d'ennemis.

Beaucoup d'insectes attaquent toutes les parties de la plante : feuilles, tiges, fruits (capsules), graines, etc... et peuvent causer des dégâts considérables.

Les traitements insecticides constituent la phase la plus importante en culture cotonnière intensive. C'est aussi la plus délicate à réaliser.

10 *Cadence des traitements :*  
Suivant les années et le degré d'infection des plantations il faut prévoir de 4 à 8 traitements pendant la campagne.

Ces traitements doivent être répétés systématiquement tous les 12 à 15 jours à partir de la première application.

*Exemple :* Pour un semis effectué le 20 juin (répétition des traitements tous les 15 jours).

1er traitement le 6 août (soit environ 40 jours après la levée).

2ème traitement le 21 août.

3ème traitement le 5 septembre.

4ème traitement le 20 septembre.

5ème traitement le 5 octobre.

En principe en année normale

4 ou 5 traitements convenablement exécutés doivent suffire pour assurer une bonne protection phytosanitaire.

2° *Produits — Doses — Appareils :*

— Le produit utilisé est une émulsion de DDT + Endrine dans la proportion de 45 parties de DDT pour 12 parties d'Endrine c'est-à-dire que dans un litre d'émulsion il y a 450 gr de DDT, 120 gr d'Endrine et 430 gr de solvant.

— Les doses d'émulsion DDT/Endrine à épandre à l'hectare sont :

a) 2 litres/ha pour 1er et 2ème

## Le but de la culture du coton doit être désormais d'approvisionner en priorité notre usine de Sanoia

triple à l'hectare.

2° *Mode d'épandage :*

Au moment du démarrage déposer les engrais à la main à une dizaine de centimètres autour des poquets.

— Enfouir par un léger binage ;

— Eviter que les engrais ne touchent les jeunes plants qui risquent alors d'être gravement brûlés.

Un bon cueilleur peut récolter de 15 à 25 kgs de coton-graine par jour.

Le triage doit se faire au moment de la récolte par le cueilleur qui dispose dans deux sacs (ou calebasses) chacun des deux qualités :

— *Premier choix :*

Coton blanc, non attaqué par les parasites, sans impuretés.

— *Deuxième choix :*

Coton jauni par les attaques

parasitaires ou les pluies et contenant de nombreuses impuretés.

Un mauvais triage peut déprécier tout un lot et par conséquent être la cause d'un manque à gagner pour le producteur.

## Stockage

Après la cueillette le coton doit être emmagasiné dans un local propre et bien aéré.

Le faire sécher au préalable

sur des claies s'il n'est pas parfaitement sec au moment de la récolte.

## XI — ARRACHAGE ET INCINÉRATION

L'arrachage et l'incinération des plants après la récolte sont des opérations impératives pour éviter que les parasites ne se multiplient sur les plants entre deux campagnes de culture.

En négligeant ces opérations la pullulation des insectes l'année suivante nécessitera des traitements plus nombreux (d'où dépenses supplémentaires) et pourra compromettre la récolte.

Pour éviter des mélanges (hybridations) et des contamination tous les cotonniers de variétés locales qui se trouvent à proximité des champs de cotonniers doivent être arrachés et brûlés.

## Les cadres politiques de Conakry I tirent les leçons des manifestations honorant les coupes P.D.G. de football

Suite de la première Page

20 Leçon à tirer des manifestations honorant les Coupes de football junior et sénior de la saison 1965-1966 ;

30 Compétitions artistiques inter-sections.

Le développement à la fois détaillé et approfondi de ces différents points par le Bureau fédéral a particulièrement intéressé les conférenciers par

l'apport inappréciable des tâches accomplies par la Révolution.

S'agissant des résolutions et recommandations de la Conférence économique de la Délégation ministérielle de la Guinée maritime, les cadres politiques de la Fédération de Conakry-I, s'engagent à apporter une contribution efficace au développement dans la campagne-coton. Cette campagne-coton a été lancée le 29 mai par les femmes de la Fé-

dération qui ont déjà semé une importante étendue de terre.

Dans un condensé complet des leçons essentielles tirées des manifestations honorant les Coupes de football, le Bureau fédéral s'est attaché à souligner la signification profonde des Coupes du Parti Démocratique de Guinée, leur caractère de symbole et leur portée politique dans la Révolution Nationale. Le succès des manifestations et les félicitations enregistrées ont été salués par la Conférence comme facteurs d'encouragement à la mobilisation et à l'engagement des militants.

En ce qui concerne les compétitions artistiques inter sections, le Bureau fédéral, en plus des dispositions arrêtées, a lancé un appel pressant aux cadres de la Fédération pour la réussite complète des compétitions qui sont des occasions de démonstration des capacités créatrices et de renforcement de la vitalité du Parti.

Le Bureau fédéral se félicite de l'attention particulière et de la maturité politique qui ont marqué la Conférence.

Le Gouverneur de la Région administrative de Conakry, M. Sagnon Mamadi qui a assisté à cette conférence, prit la parole pour s'associer aux conclusions du Bureau fédéral et évoquer les tâches imparties aux Commandants d'arrondissement partant aux sections.

## NOS ANNONCES

Suivant acte sous signatures privées en date à Conakry du 10 mai 1966, enregistré à Conakry le 16 mai 1966, Folio 95, n° 483/2. La Guinéenne, Société Anonyme au Capital de 125.000.000 de francs Guinéens, dont le siège Social est à Conakry, a vendu à «MOBIL-OIL Guinée» Société à responsabilité limitée, au Capital de 125.450.000 francs guinéens, dont le siège Social est à Conakry.

Les Fonds de commerce de vente au détail de produits pétroliers lui appartenant, exploités à :

BOFFA, sur une parcelle du titre foncier n° 52 du RIO PONGO.

BOKE, gare Routière.

CONAKRY, dans l'axe du 1er Boulevard à l'intersection de la route du Niger.

FORECARIAH, sur une Parcelle du domaine public (emprise des routes fédérales).

KANKAN, gare Routière.

KINDIA, sur le titre foncier n° 41 de la région de Kindia.

KISSIDOU, sur une Parcelle du titre foncier n° 10 de la région de Faranah-Kissidougou.

LABE, sur le titre foncier n° 16 de la région de Labé.

MAMOU, gare Routière.

Et inscrits au registre du commerce de Conakry sous le n° 13, le 5 octobre 1961.

Avec tous les éléments corporels et incorporels qui en dépendent, au prix total de dix-huit millions trois cent vingt deux mille francs Guinéens (18 322.000 F.G.).

L'Entrée en jouissance a été fixée à la date de la signature de l'acte de vente.

Pour 1ère insertion : «la présente insertion fera l'objet d'un second avis dans le présent Journal, et d'une publication au journal officiel de la République de Guinée.

Les oppositions devront être faites ; à peine de forclusion dans le délai d'un mois à partir de la dernière insertion, aux Greffes du tribunal de la 1ère instance de Conakry, où domicile a été élu, par application de l'article 3 de la loi du 10 mars 1936.

Pour la 2ème insertion et l'insertion au journal officiel : «Le présent avis a été inséré au bulletin d'annonces légales (et au journal officiel) de la République de Guinée le ..... et le....

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans le mois de la présente insertion (ou : de l'insertion qui sera faite au ..... AUX GREFFES DU Tribunal de la 1ère instance, de Conakry où domicile a été élu, par application de l'article 3 de la loi du 10 mars 1936.

## Récolte et triage

La récolte est la phase de la culture qui demande le plus de temps et de main-d'œuvre.

Pour un semis effectué le 15 juin par exemple les capsules arriveront à maturité début novembre.

La récolte doit se faire à pleine maturité lorsque les capsules

sont complètement ouvertes et que la fibre commence à prendre.

Les fibres doivent être bien sèches.

Les jours de rosée le coton doit être étalé et mis à sécher. Ne jamais mettre en sac du coton humide.

# La Guinée l'Afrique le monde

Suite de la première Page

d'autre part, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, sous la poussée irrésistible de mouvements de libération, de nouveaux Etats ont apparu sur l'échiquier international. Ce sont là des réalités concrètes de notre temps, qui doivent nécessairement infléchir l'O.I.T. dans

## « Notre profond sentiment de solidarité et de coopération internationales renforcera toujours les bases des forces progressistes »

l'application correcte de ses principes fondamentaux d'universalisme, de justice et de paix.

### Suppression du déséquilibre social et économique

Vous me permettez par ailleurs d'adresser au Directeur général nos chaleureuses félicitations pour son magistral rapport, dont le thème central, axé sur le problème de l'industrialisation des pays nouvellement indépendants ou en voie de développement, répond parfaitement aux préoccupations majeures et actuelles des peuples sous-développés. Cet important rapport, qui traite de tous les aspects de l'industrialisation, est pour nous, travailleurs de Guinée, d'une signification toute particulière quand on sait que les trois quarts de l'humanité, soit plus de deux milliards d'hommes, vivent dans le dénuement et dans un état de misère manifeste. La domination des Etats africains, pendant plus de trois siècles, par des puissances étrangères dont les méthodes d'administration étaient uniquement fondées sur la spoliation, le pillage systématique des matières premières, a créé, au fil des temps, un déséquilibre social et économique qui ne fait que s'accroître de jour en jour, créant ainsi un antagonisme réel dans les rapports entre les peuples et les nations. A notre avis, il importe plus que jamais que l'O.I.T. qui représente l'espoir de tant de millions de travail-

leurs, examine à fond ce problème et lui apporte une solution juste, urgente, si nous voulons épargner à notre monde d'aujourd'hui des conflits plus graves dont les principales sources se situeraient implicitement dans ce déséquilibre économique et social. Si nous voulons également que l'industrialisation des pays en voie de développement réponde effectivement à l'espoir que chacun y met (pays sous-développés et Etats industrialisés), il est indispensable que l'hypocrisie, qui a marqué jusqu'ici certaines formes d'industrialisation dans les pays sous-développés, en soit définitivement extirpée. Nous voulons dire : que l'industrialisation ne serve plus à certaines puissances impérialistes pour exercer une nouvelle forme de domination économique sur les pays sous-développés ; que l'industrialisation ne soit pas assortie de considérations politiques qui confisquent la souveraineté des Etats sous-développés ; que, dans le cadre de l'industrialisation, les assistants techniques des pays industrialisés ne soient plus des éléments de subversion tendant à désorganiser la politique intérieure des Etats africains.

me, au sein de son grand parti d'avant-garde, le P.D.G.-R.D.A., a brisé l'ignoble carcan de la domination colonialiste après soixante années de dépersonnalisation, d'indignité et d'exploitation. C'est exactement le 28 septembre 1958 que notre peuple, en rejetant la domination étrangère, s'inscrivait naturellement dans le courant normal du processus de l'évolution de l'histoire contemporaine.

A l'époque, les « charlatans » du mal, les laquais de l'impérialisme, dans leur défaite cinglante, prétendaient que nous avions fait un saut dans l'inconnu. Cependant, les faits ont nettement démontré et continuent à démontrer que le peuple de Guinée avait vu juste dans le cadran de l'histoire, et la mystique dynamique de notre Révolution devait entraîner imperceptiblement dans son sillage toutes les marionnettes inconscientes qui s'étaient fourvoyées dans la voie du néo-colonialisme. Je n'ai plus besoin de vous dire que, malgré les multiples complots et les réseaux de subversion tissés sur son chemin, la révolution guinéenne se porte à merveille et qu'elle est plus que jamais décidée à écraser sans faiblesse l'action néfaste et concertée des colonialistes et de leurs sous-produits. Certes, si la révolution guinéenne jouit d'un prestige chaque jour plus grand, dans le monde, si notre action a été manifestement saluée par toutes les forces progressistes, il n'en demeure pas moins vrai que les impérialistes, les colonialistes, les néo-colonialistes et les forces centrifuges réactionnaires, dont les sources de profits et de privilèges illégaux ont été pulvérisées par notre action, continuent à nous vouer la haine du tigre blessé.

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des Etats africains nouvellement indépendants, les travailleurs guinéens jouissent d'une pleine confiance de la part de notre gouvernement. C'est ainsi que, immédiatement après l'indépendance du pays, les responsables nationaux de la Confédération, en accord avec notre gouvernement, ont élaboré un Code du travail répondant à la fois aux exigences économiques de la nouvelle nation guinéenne et aux profondes aspirations des travailleurs. Ce Code du travail, l'un des plus démocratiques du continent, a été intitulé la loi n° 1 du 30 juin 1960. Il énonce, dans son article 3 : « le travail forcé ou obligatoire » désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel le dit individu ne s'est pas offert de plein gré.

### La Guinée au travail...

C'est pour moi un plaisir de vous dire qu'il y a exactement huit ans le peuple de Guinée mobilisé comme un seul hom-

En plus du titre II du Code du travail, qui définit de manière explicite la notion de la liberté syndicale, la constitution de la République de Guinée reconnaît aux travailleurs guinéens le droit de grève. C'est là, à coup sûr, une rareté dans la constitution des Etats africains nouvellement indépendants.

L'action de notre parti et de son gouvernement ne s'est pas limitée seulement à l'élaboration d'un Code du travail révolutionnaire ; elle s'est portée également sur l'épineux problème d'un régime de sécurité social. A ce titre, nous pouvons dire, sans risque de nous tromper, que le Code de sécurité social guinéen est l'un des plus avancés du monde, même comparé à ceux des pays développés. Le gouvernement guinéen, en élaborant ce Code de sécurité social, a tenu compte, d'une part, de l'immense contribution positive que les travailleurs de Guinée, ont apportée pendant la lutte de libération et, d'autre part, de l'effroyable misère dont étaient victimes les travailleurs sous le régime colonial. Ce Code, institué par la loi n° 21, du 12 décembre 1960, a vite débordé, par son contenu démocratique et révolutionnaire, les frontières géographiques du territoire guinéen. En voici le préambule : « L'organisation de la sécurité sociale garantit les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire leurs moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de leur volonté. Elle assure, en particulier, le service :

- des indemnités de maternité et des prestations familiales ;
- des prestations en nature et en espèces en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- des prestations en nature et en espèces en cas de maladies et d'invalidité ;
- des allocations de vieillesse

(A suivre.)

et de décès ; la gestion des risques sociaux ci-dessous est confiée à la Caisse nationale de sécurité sociale, dont l'organisation et le fonctionnement ont été fixés par l'ordonnance n° 008 du 10 février 1960. Le travailleur salarié a droit à la sécurité sociale. Il ne participe en aucune façon à son financement et, à cette fin aucun prélèvement ne peut être opéré sur son salaire. Il est fondé à, obtenir des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale. » Il apparaît donc clairement, par ce préambule, qu'en République de Guinée seuls les employeurs participent au financement de la Caisse nationale de sécurité sociale.

En ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat, de grands changements sont intervenus également dans leur situation. Depuis le 30 juin 1965, le décret n° 146 les a tous reclassés dans des cadres uniques à structures verticales et mobiles permettant à tout un chacun, selon sa capacité, d'accéder aux plus hautes charges de la hiérarchie administrative. Ces cadres uniques ont été élaborés par le Comité consultatif de la Fonction Publique, équivalent au Conseil supérieur de la fonction publique en d'autres territoires, avec cette différence fondamentale que le Comité consultatif en République de Guinée groupe les membres de secrétariat exécutif de la C.N.T.G., les secrétaires généraux des syndicats nationaux et des fédérations professionnelles, le ministre de la fonction publique.

En octobre 1965, une revalorisation générale des salaires des secteurs publics et privés a été opérée par des décrets n°s 299 et 300. Ces augmentations de salaire proclamées par le chef de l'Etat, notre camarade le Président Ahmed Sékou Touré, pendant le quatrième Congrès de la C.N.T.G., étaient de l'ordre de 12 pour cent pour les salaires moyens et de 5 pour cent pour les salaires les plus élevés.

## MONDE EN BREF

**DAR-ES-SALAM.** — M. Diallo Téli, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine est arrivé dimanche soir à Dar-Es-Salam pour participer à une réunion de la commission de libération de l'OUA, commission composée des représentants de onze pays membres de l'Organisation qui se réunira demain mercredi.

**MOGADISCIO.** — Le gouvernement somalien a démissionné à la suite du rejet par le parlement de deux projets de loi a déclaré dimanche au cours d'une conférence de presse, M. Yuso

Ahmed Boukah, ministre de l'Information.

Les combattants de la liberté du Mozambique d'une base militaire située au Sud de Vila Cabral, chef-lieu de la province de Niassa, ont déclenché, récemment, cinq attaques contre les troupes coloniales portugaises, tuant 45 soldats et policiers portugais et détruisant ou endommageant plusieurs camions militaires, est-il annoncé par un communiqué publié vendredi à Dar-Es-Salam par le quartier-général du Front de Libération du Mozambique.

# HOROYA

TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITE

Organe  
Quotidien  
du Parti  
Démocratique  
de Guinée

-----  
COMPTES CHEQUES POSTAUX (C.C.P.) 7770  
BANQUE CENTRALE R. G. (B.C.R.G.) 32 - 34 - 58  
-----

## Le congrès du Parti du peuple mauritanien a terminé ses travaux

Le congrès du Parti du Peuple Mauritanien a adopté dimanche à l'unanimité une résolution désignant le Président Moktar Ould Daddah comme candidat du Parti aux élections présidentielles qui doivent se dérouler le vingt août prochain.

Une seconde résolution également adoptée à l'unanimité recommande le découpage de la Mauritanie en cinq régions économiques.

Pour dépolitiser le problème que pose le bilinguisme, (Français et Arabe) le congrès a approuvé la création d'une com-

mission spéciale qui devra déposer ses conclusions avant six mois.

Sur le plan extérieur, le congrès a adopté une résolution recommandant la négociation avec l'Espagne pour l'intégration du Rio de Oro (Sahara dit espagnol) conformément aux résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU.

Les congressistes ont affirmé leur solidarité avec tous les pays encore dépendants, leur soutien à la cause de la paix mondiale et ont recommandé au gouvernement de soutenir l'admission de la République Populaire de Chine aux Nations-Unies.

## "Djoliba" donne sa dernière représentation en Chine

« Djoliba », notre troupe nationale de danse a donné la semaine passée sa dernière représentation artistique en Chine chaleureusement acclamée par les spectateurs de la ville de Canghai. Une cérémonie a eu lieu avant la représentation à laquelle assistaient plusieurs personnalités de la ville.

Avant la représentation, M. Tsao Ti-Tsiou avait rencontré le directeur général de la troupe accompagné de ses principaux collaborateurs.

M. Camara Sékou ambassadeur de Guinée en Chine et son épouse étaient également présents à cette occasion.

Prenant la parole à la cérémonie, M. Kin Tchong-Houa a indiqué que les peuples chinois et guinéen s'encourageaient et se soutenaient toujours l'un et l'autre dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, et qu'ils veulent forgé une profonde amitié de combat dans leur lutte commune.

Il a dit que la tournée de représentations en Chine des artistes guinéens renforcera davantage l'amitié entre les deux peuples et contribuera au succès de leurs échanges culturels.

Dans sa réponse, l'ambassadeur guinéen a fait un exposé

sur la révolution culturelle qui avait été menée par le peuple guinéen pour liquider l'influence du colonialisme après l'accession à l'indépendance. La troupe nationale de danse « Djoliba » fut le fruit de cette révolution culturelle, a-t-il ajouté.

Il a souhaité le développement continu des échanges culturels entre la Guinée et la Chine et l'accroissement constant de l'amitié militante entre les deux peuples dans leur lutte contre l'impérialisme.

Ici, les artistes guinéens ont présenté des chansons et des danses décrivant la lutte du peu-

ple guinéen pour la liberté et contre l'impérialisme, et ses efforts pour établir une vie heureuse.

Les chanteurs ont également présenté, en chinois des chansons en faisant l'éloge de la pensée de Mao Tsé-Toung.

La représentation a été chaleureusement applaudie.

Ensuite, le maire Tsao Ti-Tsiou et le maire-adjoint Kin Tchong-Houa, accompagnés de l'ambassadeur de Guinée M. Camara Sékou, sont montés en scène pour féliciter les artistes guinéens du succès de leur tournée en Chine.

## La présence des bases militaires étrangères nuit à l'Afrique

Le commentateur militaire américain Baldwin écrivait dernièrement que les bases militaires en territoire étranger avaient la plus grande valeur pour les guerres locales, pour n'importe laquelle de leurs variantes, en commençant par une réédition de la guerre de Corée et jusqu'à une intervention du type libanais. « La guerre locale, le type de guerre en présence duquel nous nous trouverons en premier lieu exige des opérations rapides de la flotte et de l'aviation. Les bases d'outre-mer, soulignait Baldwin, permettent d'assurer ces opérations rapides et facilitent le ravitaillement des troupes ».

Effectivement, dans toutes les guerres que les puissances impérialistes ont déclenché dans l'après-guerre en Afrique, au Proche-Orient, dans le Sud-Est asiatique et ailleurs, les bases militaires ont été largement utilisées. On peut se demander à ce propos quel but poursuivent les hommes d'Etat de l'Occident, qui déclarent volontiers que ces bases ont été créées sous prétextes en vue de conjurer le péril communiste ? Il est évident qu'on veut ainsi masquer leur destination réelle. Or, chacun se rend compte qu'en notre siècle de fusées stratégiques, capables de frapper l'objectif dans n'importe quel point du globe, les bases militaires en territoire étranger n'ont rien à voir avec la « défense », mais constituent des points d'appui du colonialisme et de l'agression.

La plupart des pays d'Afrique ayant conquis l'indépendance politique, les néo-colonialistes cherchent les moyens de conserver leur influence économique et politique sur le continent africain. Et, à cet égard, un rôle important est réservé aux bases militaires, destinées à saper la souveraineté des jeunes Etats.

Outre les bases dont les Etats-Unis, l'Angleterre et la France disposent déjà en Afrique, ils en créent de nouvelles dans les

îles de l'océan Indien. En quoi cet océan les intéresse-t-il ? Les bases de l'océan Indien permettent aux néo-colonialistes de menacer beaucoup de jeunes Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, bien qu'ils prétendent, là encore, qu'elles leur sont nécessaires comme moyen de « défense ».

Parlant de la création des bases impérialistes dans l'océan Indien, le vice-président de la Tanzanie, M. Rachid Kawawa, a déclaré : « ...On affirme qu'un des motifs, pour la création de bases militaires dans l'océan Indien, c'est la nécessité de défendre les pays de l'Afrique orientale. Mais aucun pays de l'Est africain n'a demandé qu'on le défende. Au siècle dernier, les impérialistes conclurent une multitude d'accords avec nos aïeux, leur proposant de les défendre. Ces documents étaient qualifiés de traités. Mais la défense que nous proposaient les puissances impérialistes ressemblait beaucoup à celle qu'une bande de brigands propose contre un pas à être défendu. Et contre qui nous défendrait-on ? »

Beaucoup de jeunes Etats indépendants d'Afrique ont déjà proclamé leur résolution de s'opposer à la création de bases militaires étrangères sur leur territoire. La protestation des masses populaires grandit là où des bases existent. « La présence de bases militaires étrangères est un facteur qui nuit à la cause de la paix et représente une menace au développement de l'Afrique », écrivait dernièrement « Horoya ».

Il est manifeste que pas un Etat africain ne peut être libre et indépendant tant qu'il y a sur son territoire des bases militaires étrangères qui interviennent dans ses affaires. » Et l'heure a sonné de se débarrasser complètement de ces bases, fait écho le journal tunisien « Al-Sabah ».

La lutte des peuples africains pour la suppression des bases étrangères, points d'appui de l'impérialisme et du néo-colonialisme, est une grande contribution à la lutte commune des peuples pour la paix et le progrès social. (APN)

## Les compétitions artistiques

Suite de la première Page

Cinquième District N° 6 : Trois prix « 5è prix de ballet, 2è prix de Yankady macrou et 9è prix de chœur ».

Sixième District N° 5 : Trois

de Conakry (2), championne de Guinée année 1965-66 a été l'invité d'honneur de cette dernière nuit du 6ème arrondissement.

L'orchestre de Beyla, le Bem-béya jazz devait clôturer cette grande soirée artistique et cultu-

comités de base et plusieurs invités.

Le jury qui a pris place autour de la table d'honneur est présidé par le secrétaire fédéral, le camarade DIOP Mamadou.

4 troupes de section doivent s'affronter au cours de cette première rencontre : La section du 1er Arrondissement en chœur, celle du 2e Arrondissement en ballet, celle du 3e Arrondissement en folklore et celle du 4e Arrondissement en pièce.

Avant d'aborder les représentations, le secrétaire politique du 3e Arrondissement, le camarade YAYO Mory Souleymane a exprimé la joie des militants de sa section pour le choix de leur nouvelle permanence pour le déroulement des compétitions artistiques de la fédération. Notre permanence a-t-il ajouté est la maison du Parti, la véritable maison du peuple où les militants de toutes les fédérations de notre Parti sont les bienvenus.

Quant au secrétaire fédéral, après avoir rappelé les principes du théâtre guinéen a brièvement évoqué la portée politique des compétitions, leurs avantages et le but à atteindre en insistant particulièrement sur l'importance de la semaine artistique que la fédération de Conakry-I inaugure avec tant d'enthousiasme.

C'est donc dans une salle comble de militants que le rideau devait se lever sur la troupe du 1er Arrondissement dans un chœur intitulé « Y nè soma la Guinée Kouï ». Ce chœur est magnifiquement interprété par 15 jeunes filles et 15 garçons vivement applaudis par les spectateurs. Nous reviendrons sur ces compétitions dans nos prochains articles.



prix « 2è prix de pièce 5è prix de Yankady Macrou et 6è prix de chœur ».

Septième : District N° 4 Trois prix « 4è prix de ballet, 4è prix de Yankady Macrou et 4è prix de chœur ».

Huitième District : N° 9 Deux prix. « 5ème prix de chœur et 3ème prix de yankady Macrou ».

Neuvième : District N° 7. Un prix « 8ème prix de chœur ».

Le diplôme d'excellence a été décerné à Mademoiselle Mama-dama Camara du District N° 8 « Hafya », âgée de dix ans, la meilleure artiste des compétitions, dénommée la danseuse « Etoile » du 6ème Arrondissement.

L'équipe fédérale de football

relle du 6ème arrondissement de la fédération de Conakry (2).

Morlaye Soumah

### CONAKRY - I

Dimanche dans la soirée, la Fédération de Conakry-I a entamé les compétitions artistiques inter-section.

Malgré une pluie fine et persistante les militants des 4 sections sont venus nombreux dès 21 heures à la Permanence du 3e Arrondissement où l'inauguration solennelle s'est déroulée sous la présidence du bureau fédéral.

On notait la présence dans la grande salle de la permanence outre les membres du bureau fédéral, ceux des comités directeurs de section, du comité régional des femmes, de la JRDA, des